Image not found or type unknown

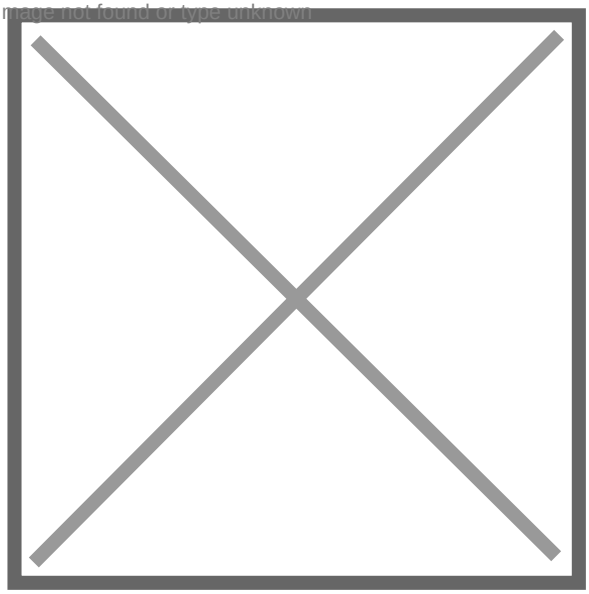

Société civile ou commerciale ?

Par **le tetu**, le **20/04/2012** à **12:08**

Bonjour,

Une société inscrite au Greffe du tribunal de commerce sous la forme juridique " Socité civile", avec comme code d'activité 4729Z (Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé), peut-elle réaliser une activité essentiellement commerciale du fait que son appellation est " Société coopérative XXXXXX..." ?
Pour être plus précis, les statuts indiquent : " Société coopérative de consommation civile à capital variable".

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés